

Votation fédérale du 27 septembre 2026



La question posée :

Acceptez-vous l'initiative populaire

« Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) » ?

La neutralité de la Suisse aujourd'hui

La Suisse est un État neutre. Cela est écrit dans la Constitution fédérale.

La neutralité permet de défendre les intérêts de la Suisse (sécurité, indépendance, richesse).

Si la Suisse est attaquée, elle a le droit de se défendre.

La Suisse travaille avec d'autres États pour renforcer sa sécurité.

Elle peut appliquer des sanctions internationales.

Objectif de l'initiative populaire

L'objectif est de protéger la neutralité de la Suisse. L'initiative veut une définition plus stricte de la neutralité dans la Constitution.

Elle propose plusieurs règles. Beaucoup existent déjà dans la pratique, mais l'initiative veut qu'elles soient dans la Constitution :

- La neutralité suisse est permanente et armée (déjà vrai).
- La Suisse ne doit pas participer aux guerres entre d'autres pays (déjà vrai).
- Elle ne peut pas faire d'alliances militaires ou défensives (déjà vrai : la Suisse n'est membre d'aucune alliance militaire ou défensive).
- Elle utilise sa neutralité pour faire de la médiation et promouvoir la paix (déjà vrai).

Nouvelles règles :

- Une coopération avec des alliances militaires ou défensives (comme l'OTAN) est possible uniquement si la Suisse est attaquée ou menacée.

- La Suisse ne peut appliquer aucune sanction contre un État en guerre, à deux exceptions près :
 - la sanction est décidée par l'ONU (la Suisse est déjà obligée de reprendre les sanctions de l'ONU);
 - la Suisse peut prendre des mesures pour empêcher que les sanctions d'autres États soient contournées.

Recommandation du comité d'initiative : OUI

- La neutralité a protégé le pays contre la guerre.
Cette initiative est la seule solution pour la garantir à tout moment.
- Notre pays ne doit coopérer avec aucune alliance militaire ou défensive (ni Union européenne, ni OTAN), sinon il sera dépendant et cela peut être dangereux.
- Pour être vraiment neutre, la Suisse ne doit pas appliquer les sanctions internationales (par exemple, celles de l'Union européenne), sauf celles de l'ONU. Souvent, les sanctions ne touchent pas les vrais responsables mais les populations.
- La Suisse continuera de respecter ses engagements envers l'ONU et d'utiliser sa neutralité pour empêcher les guerres et contribuer à la paix.

Recommandation du Conseil fédéral et du Parlement : NON

- La Constitution permet déjà de défendre correctement nos intérêts.
Pour cela, il est important d'avoir un peu de flexibilité.
La proposition de l'initiative est trop rigide.
- La Suisse coopère avec d'autres pays pour renforcer sa défense (échange d'informations, exercices communs).
Si elle ne peut plus faire cela, elle sera moins bien défendue.
- S'il y a moins de coopération pour la sécurité, notre industrie de l'armement sera plus faible.
- La Suisse défend le droit international.
Pour cela, il est important de disposer de sanctions.
Si elle ne peut plus appliquer les sanctions, cela aurait des conséquences sur ses intérêts et sa réputation.
Aujourd'hui, nous décidons au cas par cas si nous voulons appliquer des sanctions internationales ou pas.